



## Note de cadrage

Commission : Affaires européennes et action internationale  
Président : Frédéric-Paul MARTIN  
Rapporteur : Bernard BRETON

Arrêtée par la commission le : 17 avril 2019  
**Adoptée par le Bureau le :**

### Evaluation de la stratégie de la Région Ile-de-France pour la francophonie

#### 1. Exposé des motifs

##### - Les raisons du choix du sujet retenu

La francophonie, dans une première approche, peut être définie comme l'usage de la langue française. Léopold Sédar SENGHOR y ajoute culture et éducation. Et Boutros BOUTROS-GHALLI soulignait : « *La langue française porte les plus beaux mots du monde: solidarité, tolérance, respect de la personne humaine, attachement à la diversité des cultures* ».

Au fil des années la notion de francophonie s'enrichit de nombreuses valeurs liées au champ politique (démocratie, droits de l'homme, etc.), l'appui à l'éducation, à la formation et à la recherche, la solidarité internationale, l'économie et, plus récemment (en 2004 au Sommet de la francophonie de Ouagadougou), le développement des technologies numériques et le développement durable.

Le thème de la francophonie est donc très vaste dans la mesure où il touche de nombreuses thématiques, tant extérieures à la Région (rayonnement international) qu'interne au territoire francilien (intégration de personnes ne parlant pas ou mal le français « en difficulté » par exemple). C'est aussi un sujet transversal qui a des implications dans de nombreux domaines (enseignement, emploi, développement économique, culture, coopération internationale, etc.).

La francophonie représente « *une ambition pour la langue française et le plurilinguisme* » comme l'a affirmé le président de la République, Emmanuel MACRON, dans son discours du 20 mars 2018 devant l'Académie française.

De nombreuses actions, du national au local, en passant bien sûr par le régional, visent à développer et à valoriser l'usage de notre langue tant sur notre territoire qu'au plan mondial. Rassembler, coordonner et structurer les actions en faveur de la francophonie peut être un objectif pour la Région, dont le rôle moteur est souvent rappelé par les élus.

### **- L'intérêt de ces travaux pour le Conseil régional au vu de ses compétences et de ses champs d'intervention**

La francophonie ne peut pas être envisagée comme une finalité, mais elle apparaît comme un outil essentiel des actions régionales dans son développement et son rayonnement.

Le sujet a été plusieurs fois évoqué au cours des décennies précédentes. On peut citer le rapport Tavernier qui avait été rédigé en 2006 à la demande de l'Exécutif d'alors, ainsi différents rapports, au fil des années.

L'Exécutif régional a décidé, le 16 décembre 2016, d'intégrer un volet francophonie dans sa politique internationale.

Cette politique s'articule selon plusieurs axes :

- l'économie numérique et l'aide aux start-up par le réseau « Startups Paris région international », réseau d'incubateurs francophones franciliens et africains, l'appui à l'école supérieure des affaires de Beyrouth, partenaire de la CCI de Paris, etc. ;
- la culture, par le soutien à des manifestations cinématographiques et autres ;
- l'éducation au travers de soutiens accordés à divers pays africains et à la mobilité des étudiants et aussi des apprentis.

La Région entend ainsi contribuer, à travers divers secteurs d'intervention, au développement de la francophonie sur son territoire avec cinq objectifs :

- promouvoir l'apprentissage du français, ce qui n'exclue en rien l'apprentissage d'autres langues ;
- soutenir la création culturelle et les solidarités francophones ;
- développer les échanges économiques (la francophonie économique) ;
- mobiliser l'ensemble du territoire régional ;
- porter le plaidoyer international en faveur de la francophonie.

### **- L'apport de ces travaux, en comparaison aux travaux antérieurs, voire aux travaux menés par ailleurs**

Ce travail d'évaluation permettra d'élaborer des recommandations dans le domaine de la francophonie, le Ceser n'ayant jamais travaillé sur ce thème, même lors du premier rapport du Conseil régional de 2006, qui avait permis l'organisation de diverses manifestations dont un colloque régional.

La présentation devant le Ceser, le 18 octobre 2018, par Jérôme CHARTIER, Premier vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France en charge de la coopération internationale, des fondements de la nouvelle stratégie régionale en faveur de la francophonie, a permis de confirmer l'engagement de l'Exécutif régional dans une politique de soutien à la francophonie.

De nombreuses actions sont également menées tant au niveau départemental que communal, ont été recensées dans le pré-rapport de janvier 2018 présenté par Aurélie GROS, Vice-présidente de la commission de la Coopération internationale du Conseil régional d'Ile-de-France.

### **- Les institutions et organismes concernés par ces travaux au-delà du seul Exécutif régional**

Il s'agit de faire l'inventaire des actions des collectivités territoriales franciliennes, sachant que l'on ne pourra jamais être totalement exhaustif, qui gagneraient à être mieux coordonnées, et d'évaluer les actions déjà engagées par la Région.

La question peut être également posée de savoir comment la Région peut s'emparer de la stratégie française explicitée par les trois grands axes déterminés dans le discours du président de la République du 20 mars 2018 (mesures destinées à mettre en œuvre les trois axes : apprendre, communiquer et créer).

Cela peut conduire à la recherche d'alliances et de synergies avec diverses structures dédiées à la francophonie (Organisation Internationale de la Francophonie et ses agences, Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, Agence française du développement, Association Internationale des Régions Francophones, etc.).

La façon dont peuvent être mobilisés les acteurs économiques (chambres consulaires, acteurs du tourisme, associations diverses, etc.) conditionne la façon dont la francophonie pourra devenir un levier de développement, de nature à encourager de nombreux acteurs, tant franciliens qu'étrangers, à travailler ensemble, la langue commune étant logiquement un lien entre tous.

## 2. Champ de l'étude

### - La délimitation des travaux à venir : ce qui sera abordé, ce qui ne le sera pas et pourquoi

Une nouvelle politique régionale sur la francophonie a été présentée dès mars 2018. Par cet avis d'évaluation, le Ceser souhaite aborder la question des partenariats et voir ainsi comment la Région peut mobiliser différents acteurs franciliens pour éviter un trop grand saupoudrage et capitaliser les énergies franciliennes pour soutenir le développement de la francophonie.

L'un des points à examiner sera le comité régional de la francophonie, outil de la stratégie régionale qui doit permettre d'identifier les projets et d'accroître les synergies entre acteurs franciliens. Cela permettra notamment d'étudier la mobilisation des divers acteurs économiques.

### - La question de la contribution en matière d'évaluation des politiques régionales doit ici se poser

Cette démarche, en suivant la grille d'évaluation explicitée en annexe de la présente note de cadrage, permettra de suivre les évolutions de la politique régionale, depuis un an, avec une méthodologie souple, adaptable et révisable au fil des événements. Cet avis d'évaluation a ainsi vocation à conforter la stratégie régionale, en termes d'objectifs, d'outils et de moyens et à présenter des recommandations opérationnelles pour l'action régionale.

Cet avis d'évaluation aura vocation à examiner la cohérence de la stratégie régionale de développement de la francophonie, au regard de ce qui a été explicité dans divers rapports de la Commission européenne, du CESE ou d'autres Régions, afin de mesurer ce que pourrait apporter une meilleure coordination des acteurs franciliens concernés ou de la Région l'Île-de-France avec d'autres régions françaises engagées antérieurement dans une telle démarche de soutien à la francophonie (telles que celles des Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, etc.).

### **Ce travail a-t-il pour ambition de contribuer à l'évaluation d'une politique régionale ?**

Oui → *Si oui, une grille méthodologique indicative est jointe en annexe*

Non

### 3. Méthodologie

#### - La méthode utilisée pour mener les travaux (groupe de travail, articulation avec les autres commissions)

D'autres commissions du Ceser, qui le souhaiteraient, pourraient apporter une contribution dans ce contexte précis d'évaluation de la stratégie régionale, en tenant compte de l'axe choisi par la commission des Affaires européennes et de l'action internationale.

#### - Les liaisons avec les commissions thématiques du Conseil régional

Aurélie GROS, Vice-présidente de la commission de la Coopération internationale du Conseil régional d'Ile-de-France, a présenté le 15 mai 2018, devant la commission AEAI, son pré-rapport de janvier 2018.

#### - Les auditions, entretiens, visites déjà envisagés

Des entretiens avec les services concernés de la Région Ile-de-France, voire avec ceux d'autres Régions, permettraient de faire le point sur ce qui a déjà été réalisé et ce qui est en cours de préparation.

Des contacts seront pris avec d'autres Régions ainsi que d'autres acteurs franciliens afin d'examiner d'autres expériences de nature à expliciter de bonnes pratiques en matière de soutien au développement de la francophonie.

Quelques auditions pourraient être menées (parmi les acteurs franciliens, français voire les grandes associations internationales liées à la Francophonie). Des entretiens permettront de recevoir ou d'aller voir d'autres partenaires potentiels ou existants.

### 4. Calendrier prévisionnel

#### - La temporalité des travaux à prévoir

Le délai envisageable pourrait être fixé pour le premier trimestre 2020.

#### - L'articulation de ces travaux avec l'actualité du Conseil régional ou de divers partenaires

Le "Comité francilien pour la francophonie" en cours de création a vocation à structurer les actions des collectivités territoriales franciliennes afin de permettre une concertation des actions, menées ou envisagées, pour éviter la dispersion des moyens et d'éventuels doublons. Ce comité doit ainsi permettre d'accroître les synergies, même si sa composition (fixe ou à géométrie variable) ne semble pas encore définie.

### 5. Suivi des travaux et des préconisations

#### - Quelle valorisation auprès du Conseil régional, des divers partenaires et plus généralement auprès des institutions et organismes concernés par ces travaux

Semaine de la langue française et de la francophonie (qui se déroule, chaque année, autour du 22 mars, date de la journée internationale de la francophonie).

Présentation de l'avis d'évaluation au Premier vice-président de la Région Ile-de-France en charge des relations internationales ainsi que devant la commission de la Coopération internationale du Conseil régional, voire devant des instances d'autres partenaires importants de la francophonie en Ile-de-France (exemple de commissions de conseils départementaux).

---

## Cadre de référence et travaux antérieurs

### - Rappel du cadre législatif et réglementaire

- Charte de la Francophonie, support juridique de l'ensemble du cadre institutionnel francophone (adoptée à Hanoï lors du VIIe Sommet de la Francophonie de novembre 1997 et révisée en novembre 2005 à Antananarivo, lors de la XXIe Conférence ministérielle de la Francophonie).

- Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022 (orientations stratégiques et principes directeurs qui engagent, chacun dans ses champs de compétence et d'expertise respectifs, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), les opérateurs directs que sont l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5Monde, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires et responsables des capitales et des métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) ainsi que la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie).

### - Mention éventuelle à des travaux utiles menés par ailleurs sur le sujet

- Stratégie internationale de la France pour la langue française et le plurilinguisme présentée par le Président de la République, Emmanuel MACRON, le 20 mars 2018 à l'Académie française, comportant trente-trois mesures pour « Apprendre », « Communiquer » et « Créer » en français ;

- Avis du CESE du 10 janvier 2018 : « *le rôle de la France dans une francophonie dynamique* », présenté par Marie-Béatrice LEVAUX au nom de la section des affaires européennes et internationales ;

- Avis du CESER Rhône-Alpes n°2010-14 du 5 octobre 2010 : « Rhône-Alpes, une certaine idée de la francophonie », présenté par Alain DESVIGNES au nom de la commission Europe et Coopérations internationales ;

- Rapport-cadre de décembre 2016 (CR 222-16) : « *une nouvelle stratégie internationale, au service des franciliens et du développement de notre territoire* » intégrant un volet francophonie ;

- Stratégie de la Région Ile-de-France pour la francophonie : « *l'Ile-de-France, territoire chef de file pour la francophonie* » de septembre 2018 (CR 2018-041).

<b>ANNEXE</b> <b>Grille méthodologique indicative pour une contribution du Ceser à l'évaluation d'une politique régionale</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

***Les étapes clef d'une contribution du Ceser à l'évaluation d'une politique régionale***

Etape 0 : Savoir sur quelle politique porte la contribution à l'évaluation et à quel moment celle-ci s'inscrit

Etape 1 : Définir les questions et sous-questions évaluatives auxquelles la contribution du Ceser devra répondre

Etape 2 : Répondre aux questions et sous-questions évaluatives à partir du croisement des analyses et informations récoltées

Etape 3 : Formulation de recommandations sur chaque question et sous-question

**ETAPE 0 en détails :**

1. La section « champ de l'étude » de la note de cadrage devra **délimiter le champ précis de la politique régionale** que le Ceser souhaite contribuer à évaluer :
  - S'agit-il d'un schéma, d'un document programmatique (tout ou partie) ?
  - S'agit-il d'une politique sectorielle (tout ou partie) ?
  - S'agit-il d'un dispositif (tout ou partie) ?
2. Il s'agit également de définir la **temporalité dans laquelle cette contribution s'inscrit** par rapport à la mise en œuvre de la politique concernée :
  - Contribution « ex ante » s'il s'agit d'un travail mené en amont de la mise en œuvre de la politique (proche d'une étude d'impact)
  - Contribution « in itinere » s'il s'agit d'un travail mené au cours de la mise en œuvre de la politique.
  - Contribution « ex post » s'il s'agit d'un travail mené en aval de la mise en œuvre de la politique.

**ETAPE 1 en détails :**

1. Comprendre la politique que l'on contribue à évaluer (exemple d'outil : analyse documentaire de rapports, bilans, comptes rendus existants..., audition des élus et services...); puis décortiquer la logique officielle de la politique, bien identifier les besoins, les objectifs et les résultats attendus (exemple d'outil : arbre d'objectifs)
2. **Définir les questions et sous-questions évaluatives auxquelles la contribution du Ceser souhaite répondre**
3. Définir les outils de méthodes d'analyses spécifiques à mobiliser pour y répondre (approches quantitative / qualitative) et motivations. A travers les questionnements et la méthode retenus, le Ceser définit la nature et l'ampleur de sa « contribution » : contribution à dominante quantitative ou qualitative ; contribution sur tout ou partie de la politique concernée ; parole donnée plutôt aux corps constitués (souvent membres du Ceser) ou plutôt aux bénéficiaires<sup>1</sup> de la politique régionale, etc.

<sup>1</sup> Dans la méthodologie, les bénéficiaires de la politique régionale seront à bien délimiter : entre les bénéficiaires directs (souvent les opérateurs ou ceux qui se voient financer par la Région et mettent en œuvre la politique régionale, ex : les associations, les communes...) et les bénéficiaires finaux (les Franciliens).

Il s'agit donc de 1. Comprendre la politique 2. Bâtir un référentiel de questionnements évaluatifs auquel le Ceser devra répondre par sa contribution et 3. Définir une méthodologie d'analyse afin de contribuer à évaluer la politique régionale concernée.

#### **ETAPE 2 en détails :**

1. Etablir le bilan de la politique sur une période déterminée grâce à un diagnostic alliant analyse quantitative (mesures des résultats, nombre de bénéficiaires, moyens alloués...) et analyse qualitative dont les modalités sont à définir (*via l'expression des bénéficiaires notamment, mais aussi des services, des partenaires...*).
2. **Répondre aux questions et sous-questions évaluatives à partir du croisement des analyses des différentes informations récoltées.**

#### **ETAPE 3 en détails :**

**Sur chaque question et sous-questions, des recommandations pourront être formulées.**

Les recommandations formulées par le Ceser devront viser une meilleure efficacité de la politique régionale qu'il a contribué à évaluer et apporter une aide à la décision au Conseil régional. Les avis et rapports du Ceser étant publics, ils doivent également viser à contribuer au débat public et *améliorer la connaissance des citoyens.*